



# LA FEUILLE DES HERBETTES

Avril 2022

Journal de la commune de Sullens

## Message de la Municipalité

Nous voici à 1'143 habitants, soit 9.8% de plus qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2021. Et ce n'est pas terminé car nous attendons encore l'arrivée d'environ 40 habitants supplémentaires avec les logements en cours de construction. Une croissance démographique qui impacte de nombreux points.

Côté école, cette augmentation a été prise en compte par le groupement scolaire de la Chamberonne - le nouveau collège, Lois de Cheseaux, devant être fonctionnel en août 2022. Pour l'accueil des enfants en pré- et parascolaire, c'est plus compliqué. Actuellement, il est impossible de répondre à la demande, car le réseau AJENOL manque de places, particulièrement en pré-scolaire. Il est non seulement difficile de trouver un lieu adéquat pour ouvrir une structure, mais le coût de la mise en place est également conséquent et à la charge des communes.

Côté administration, l'impact est également très important. En effet, la proportion d'appartements à louer est en forte augmentation, ce qui implique des changements réguliers d'habitants, avec tout le travail administratif qui va avec. Pour preuve, en trois ans, le nombre de nouveaux habitants est à plus de 300. Afin de compenser cette charge administrative supplémentaire, nous avons ouvert un poste de secrétaire à 20% (voir annonce en page 5), ceci basé sur un audit externe. Par ailleurs, la Municipalité et les sociétés locales auront le plaisir d'accueillir les nouveaux habitants au mois de mai.

Le Conseil communal a accepté le crédit d'étude pour la mobilité et sécurité routière dans notre village. Le mandat y relatif va être prochainement donné à un bureau spécialisé. Toute étude demande du temps avant de pouvoir choisir les variantes adéquates, prévoir un budget ou établir un préavis. Dans tous les cas, nous présenterons le résultat, pour chaque mesure à prendre, au Conseil communal, qui devra se déterminer sur le bien-fondé des propositions.

Nous n'avons pas oublié nos aînés, mais la situation sanitaire des deux dernières années a quelque peu chamboulé nos projets. Une réflexion est en cours afin d'organiser un moment sympathique. Une information suivra dès que cela sera possible.

Côté comptes communaux, vous avez certainement entendu parler d'un impôt sur la succession de près de 2,8 millions nets (5,6 mio, dont 50% vont à la cohésion sociale cantonale). Eh bien voilà, le Canton s'est trompé en notre.....défaveur pour la moitié de ce montant. Heureusement que nous n'avons «que» comptabilisé ce montant dans les réserves, sans l'allouer à des projets. Seul le boursier est finalement impacté, car il aura un certain nombre d'écritures supplémentaires à effectuer pour rectifier et ajuster les comptes en cours et à venir.

La Municipalité vous souhaite de profiter pleinement des libertés retrouvées et de rester en bonne santé.

Christian Gozel, Syndic

## Sommaire

Politique locale.....	2
Vie locale	
• Statistiques de la population et état civil.....	3
• Transports publics - Subvention communale.....	3
• Tenue des chiens en laisse.....	3
• Passeport-vacances.....	3
• Un grand pas vers l'action climatique !.....	4
• Location de salle et refuge : mode d'emploi.....	4
• Plantation de haies : les essences indigènes, un atout écologique.....	5
• Offre d'emploi de secrétaire à 20 %.....	5
• Piscine privée et bassin d'agrément.....	6
• Demoussage des toits, desherbage des terrasses.....	6
• Prévention contre les nuisances sonores.....	7
• Surveillance du moustique tigre.....	7
Vie intercommunale.....	8
Agendas et sociétés locales.....	8

## Administration

Rue du Château 2  
1036 Sullens  
021 731 33 34

Greffe :  
[greffe@sullens.ch](mailto:greffe@sullens.ch)

Contrôle des habitants :  
[controle.habitants@sullens.ch](mailto:controle.habitants@sullens.ch)

Horaires :  
Lundi de 14h00 à 18h30  
Mercredi de 8h00 à 11h30  
Vendredi de 8h00 à 11h30

## Conseil communal de Sullens du 17 mars 2022

- Préavis 1/2022- Crédits complémentaires 2021

Préavis adopté à l'unanimité

- Préavis 2/2022 - Demande d'un crédit pour étude globale de mobilité et sécurité dans le périmètre villageois

Préavis adopté à l'unanimité

- Préavis 3/2022 - Demande d'un crédit d'étude pour la réfection des rues de l'Eglise et de la Grange Neuve

Préavis adopté à l'unanimité

Dates des prochaines séances  
du Conseil communal

- Jeudi 16 juin 2022
- Jeudi 13 octobre 2022
- Jeudi 8 décembre 2022

Les électeurs peuvent consulter ces préavis au greffe municipal pendant les heures d'ouverture ou sur le site de la commune [www.sullens.ch](http://www.sullens.ch)

## Plan d'affectation communal (PACom)

Le 3 mars 2013, la population suisse s'est prononcée en faveur de la révision de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT) dans le but de mettre un frein au mitage du territoire suisse. Les réserves de zones à bâtir doivent être limitées aux besoins prévisibles des quinze prochaines années. Les communes et les cantons trop généreux dans l'établissement des zones constructibles doivent ainsi revenir en arrière et réduire les zones lorsqu'elles sont surdimensionnées.

Afin de respecter le délai fixé par le Canton pour l'établissement de notre nouveau **Plan d'affectation communal**, la Municipalité informera les propriétaires directement impactés, avant la mise à l'enquête, et convie tous les habitants de la commune à une séance d'information

**le mercredi 27 avril 2022 à 19h00**  
**à la Grande salle**

## Résultats des votations fédérales du 13 février 2022

Objet 1 : Oui à l'interdiction de l'expérimentation animale et humaine

OUI : 14.77 % - **NON : 85.23 %**

Participation : 46.28 %

Objet 2 : Oui à la protection des enfants et des jeunes contre la publicité pour le tabac

**OUI : 61.68 %** - NON : 38.32 %

Participation : 46.28 %

Objet 3 : Acceptez-vous la modification du 18 juin 2021 de la loi fédérale sur les droits de timbre ?

OUI : 44.75 % - **NON : 55.25 %**

Participation : 46.14 %

Objet 4 : Acceptez-vous la loi fédérale du 18 juin 2021 sur un train de mesures en faveur des médias ?

OUI : 48.61 % - **NON : 50.39 %**

Participation : 46.28 %

Prochaines votations  
cantonales

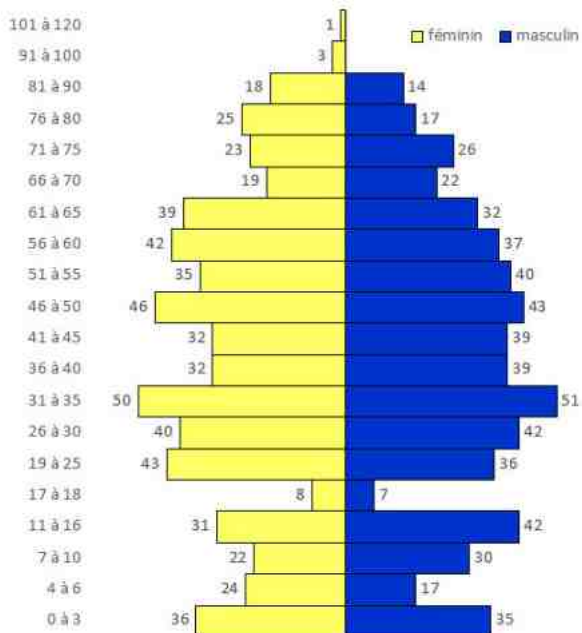
- 10 avril 2022 : 2<sup>e</sup> tour de l'élection au Conseil d'Etat

Prochaines votations  
fédérales

- 15 mai 2022
- 25 septembre 2022
- 27 novembre 2022



## Statistiques de la population de Sullens en 2021



## Transports publics Subvention communale

Votre commune a décidé, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022, d'allouer **une subvention de CHF 300,00 aux jeunes âgés de 16 à 20 ans révolus et ayant achevé leur scolarité obligatoire**, afin d'alléger le coût d'acquisition d'un abonnement annuel Mobilis valable pour deux zones ou plus, d'un abonnement général voie 7 ou encore d'un abonnement demi-tarif.

Un courrier sera envoyé aux jeunes concernés, au début de l'été.

## Tenue des chiens en laisse



Pour protéger la reproduction de la faune sauvage, les chiens doivent être **tenus en laisse en forêt et dans les prairies attenantes** du 1<sup>er</sup> avril au 15 juillet.

De même, l'obligation de tenir les chiens en laisse est valable **en tout temps** depuis 2019 dans les **pâturages occupés par du bétail**. En effet, la non divagation des chiens dans les prés évite que leurs déjections soient ingérées par le bétail, ce qui peut causer des avortements chez les bovins.

## Etat civil

### Naissances

Margaux Plancherel  
le 13 février 2022

Noa Noverraz  
le 18 février 2022

### Décès

Pierre Gay  
le 22 janvier 2022

Jeanne Simond  
le 9 mars 2022

## Passeport-vacances

Cette année, la commune de Sullens est en mesure de proposer deux activités pour le Passeport-vacances :

### Porte-parapluie en métal :

Viens transformer un sceau en métal, en joli porte-parapluie. Tu vas le peindre et le décorer avec des stickers de ton choix. Merci de porter une tenue vestimentaire adaptée au bricolage.

**Pour 15 participants de 9 à 15 ans,**

**Organisatrice** Mme Sandra Noll,  
**Quand** mercredi 6 juillet 2022,  
**Durée** de 14h30 à 17h30,  
**Lieu** Grande salle, Sullens.

### Atelier décoration Cupcake :

Viens faire et décorer des cupcakes le temps d'un après-midi. Tu repartiras avec 12 jolis cupcakes.

**Pour 15 participants de 9 à 15 ans,**

**Organisatrice** Mme Sandra Noll,  
**Quand** jeudi 18 août 2022,  
**Durée** de 14h30 à 17h30,  
**Lieu** Grande salle, Sullens.

De plus amples informations seront disponibles dans la brochure du Passeport-vacances.

**La Municipalité remercie Mme Sandra Noll pour son engagement et sa disponibilité.**

## Un grand pas vers l'action climatique !

Climat, durabilité, neutralité carbone, énergie verte... qui n'a pas déjà entendu ces termes et n'a pas été sensibilisé aux problématiques environnementales ?

La Municipalité, attentive au sujet et soucieuse de la sécurité et du bien-être de ses concitoyens, a décidé d'aller de l'avant et de passer à l'action face à l'urgence climatique en élaborant un

### Plan énergie-climat communal : PECC.

Le budget alloué à ce projet a ainsi été validé par le Conseil Communal et a démarré en début 2022, avec l'appui du bureau d'experts en durabilité Alterna.

Ce PECC, soutenu financièrement par le Canton, dispose d'une palette d'outils pratiques fournis par l'Etat de Vaud pour répondre concrètement aux enjeux énergétiques et climatiques. Parmi eux, un modèle de plan climat, un profil énergétique et climatique chiffré, un catalogue de fiches d'actions et un programme de formations. Ainsi, la mise en œuvre du PECC de Sullens va s'échelonner sur quatre ans et suivra une structure et une organisation de projet prédéfinies en 4 phases :



- Phase 1 réalisation d'un diagnostic communal (état des lieux général, tant au niveau des émissions de gaz à effets de serre que des mesures déjà prises)
- Phase 2 élaboration de la vision 2030 de la commune (fixer les objectifs et les premières orientations d'action)
- Phase 3 mise en place d'un plan d'actions (choix et priorisation des actions à mettre en œuvre, détermination du budget et du calendrier d'application)
- Phase 4 suivi de la mise en œuvre des actions choisies - sur trois ans.

La problématique climatique nous concernant tous, la Municipalité de Sullens souhaite inclure sa population et recueillir son avis afin de monter un projet PECC pertinent et réaliste. Une séance d'information générale est donc prévue :

**jeudi 2 juin 2022 à 20h00  
à la Grande salle de Sullens.**

Que vous soyez expert(e)s ou novices sur le sujet, seuls votre motivation et votre intérêt comptent : venez nombreux, votre avis nous intéresse !



Pour toute question ou demande d'informations, n'hésitez pas à me contacter par courriel et à consulter [www.sullens.ch](http://www.sullens.ch), où une page dédiée au PECC sera tenue à jour, au fur et à mesure des avancées du projet.

L'édition du journal communal de juin vous tiendra également au courant de l'avancement de la démarche.

Marie Christine Pitton, Municipale  
[mc.pitton@sullens.ch](mailto:mc.pitton@sullens.ch)

## Location de salle et refuge : mode d'emploi

En premier lieu, consulter la disponibilité des salles sur : [www.sullens.ch/pratique/locations\\_calendrier](http://www.sullens.ch/pratique/locations_calendrier).

### Pour la Grande salle et la buvette :

Remplir le formulaire de réservation et l'envoyer à [controle.habitants@sullens.ch](mailto:controle.habitants@sullens.ch).

Les indigènes paient sur facture après la location avec les éventuels frais de nettoyage ou dégâts. Un état des lieux d'entrée avec remise des clés et un état des lieux de sortie ont lieu avec notre employé communal ou une autre personne désignée.

Toutes les informations utiles se trouvent sur [www.sullens.ch/pratique/locations\\_infos](http://www.sullens.ch/pratique/locations_infos)

### Pour le refuge :

Envoyer un mail avec date de location et coordonnées complètes du locataire (adresse et téléphone atteignable) à [controle.habitants@sullens.ch](mailto:controle.habitants@sullens.ch).

Le paiement de la location s'effectue au guichet du contrôle des habitants lors du retrait de la clé. Le refuge est loué aux habitants de Sullens, Bousens et Bournens uniquement.



## Plantation de haies : les essences indigènes, un atout écologique

Les avantages d'une haie d'essences indigènes, selon un document réalisé par le Canton en collaboration avec Atelier Nature et Paysage, sont :

- des structures favorables à la biodiversité (par exemple : baies comestibles et buissons épineux qui offrent nourriture, abris, et sites de reproduction aux oiseaux, insectes, mammifères ...),
- un entretien moins coûteux que les haies exotiques ou monospécifiques,
- une richesse dans le choix des couleurs, des formes, des fleurs, des fruits.

N'hésitez pas à demander conseils auprès d'un pépiniériste ou paysagiste.



© Atelier Nature et Paysage & David Bärtschi  
Epine-vinette, amélanchier ovalis, argousier, merisier.

## Offre d'emploi



Pour renforcer l'équipe de l'Administration communale, la Municipalité de Sullens met au concours le poste de

### **Secrétaire (H/F) (20 %)**

**Horaire de travail hebdomadaire :**

lundi après-midi (impératif) + ½ jour à convenir

**Entrée en fonction :** 1<sup>er</sup> juin 2022 ou à convenir

#### **Vos missions principales :**

- Fournir un accueil professionnel à la population et aux visiteurs au guichet. Filtrer, prioriser et traiter les demandes simples
- Exécuter des travaux de correspondance et de classement en appui du Greffe municipal
- Gérer les aspects liés au stationnement : macarons, paiement des amendes
- Gérer les demandes de location de salles et refuge communaux et établir les factures. Gérer le programme des manifestations
- En tant que répondant-e des patrouilleurs scolaires, préparer le planning et collecter les heures
- Gérer des activités ponctuelles durant l'année comme les commandes de matériel, la programmation des clés, les autorisations d'accès à la déchetterie, les envois groupés, etc.

#### **Profil et compétences pour le poste :**

- CFC d'employé-e de bureau ou titre jugé équivalent
- Bonnes connaissances du français et bonne orthographe
- Pratique des outils MS Office : Word, Excel, Outlook (courriel, agenda)
- Aisance dans l'utilisation et l'apprentissage d'applications informatiques
- Ponctualité et précision
- Sens de l'accueil et discrétion
- Sens des responsabilités et capacité de gérer des tâches de façon autonome
- Flexibilité pour des activités très ponctuelles en dehors des horaires définis

#### **Nous offrons :**

- Un poste en CDI
- Un emploi varié
- Un cadre de travail agréable

Les offres comprenant une lettre de motivation, un curriculum vitae, les diplômes et les certificats de travail sont à adresser par courriel avec la mention «candidature au poste de Secrétaire» à [christian.gozel@sullens.ch](mailto:christian.gozel@sullens.ch) jusqu'au 25 avril 2022.

Il ne sera répondu qu'aux candidatures correspondant au profil recherché.

## Piscine privée et bassin d'agrément

### Autorisation et mise à l'enquête

La Municipalité autorise l'installation de piscine hors-sol et démontable sans autorisation communale pour des bassins jusqu'à 5 m<sup>3</sup>. Au-delà de 5 m<sup>3</sup> et pour toute piscine enterrée ou semi-enterrée, une procédure de mise à l'enquête doit être établie.

### Evacuation des eaux utilisées pour la baignade et le nettoyage des installations

L'Etat de Vaud met à disposition sur son site [www.vd.ch](http://www.vd.ch) la directive cantonale DCPE 501 qui concerne l'assainissement des piscines et des bassins d'agrément (ci-dessous trois extraits).

#### canton de vaud Extraits de la directive DCPE 501 - 4. Principes d'évacuation des eaux

##### Vidange des eaux de baignade

La désinfection, généralement réalisée à base de produits chimiques, permet de limiter le développement d'algues et de bactéries. Les dosages prescrits doivent être scrupuleusement respectés.

Il est impératif de stopper tout apport de produit désinfectant au minimum 48 heures avant de procéder à la vidange du bassin. Ce laps de temps permet en effet de réduire naturellement le pouvoir désinfectant du chlore, notamment par l'impact du rayonnement solaire (UV).

La période de déchloration étant respectée, les eaux de baignade peuvent être évacuées sans risque d'atteinte au milieu naturel. Elles seront utilisées de préférence pour l'arrosage du jardin ou évacuées avec les eaux claires.

##### Rinçage des filtres

Les eaux de rinçage des filtres seront évacuées dans un collecteur d'eaux usées. En effet, les déchets et la matière organique retenus ne doivent en aucun cas parvenir dans un cours d'eau, où leur décomposition contribuerait à un appauvrissement de la teneur en oxygène dissous, élément nécessaire à la vie aquatique.

##### Nettoyage des bassins

Les bassins feront de préférence l'objet d'un nettoyage mécanique, à l'aide d'une brosse ou d'un jet à haute pression.

Si l'utilisation de produits chimiques s'avère nécessaire (eau de Javel, détartrant, etc.), il est impératif de respecter le dosage prescrit par le fournisseur (pas de surdosage inutile) et d'évacuer les eaux de nettoyage aux eaux usées.

## Démoussage des toits, désherbage des terrasses... Mise en garde contre les travaux illégaux

Chaque année à l'approche de la période estivale, des entreprises proposent divers travaux d'entretien aux propriétaires. Mais attention aux infractions : utilisation de produits chimiques non autorisés (comme eau de javel ou soude caustique), pas de permis d'utilisation de produits phytosanitaires pourtant soumis à la législation suisse, pas de récupération des eaux de lavage ...



Ces travaux illégaux sont régulièrement la cause d'importantes atteintes à l'environnement et génèrent de graves pollutions des cours d'eau.

Par conséquent, **tout propriétaire sollicité est prié de refuser ce genre de proposition. Dans le cas contraire, il sera également tenu responsable en tant que commanditaire des travaux.**

Dans la mesure du possible, il est recommandé de procéder à un nettoyage mécanique à l'eau ou de s'adresser à l'inspection des produits chimiques.





## Prévention contre les nuisances sonores

Avec l'arrivée des beaux jours, les activités extérieures vont se multiplier. Certaines vont se prolonger tard et créer une recrudescence de décibels.

Huit propositions pour bien cohabiter :

- Diminuer le bruit dès 22h00,
- Aviser les voisins lors d'une fête privée,
- Éviter les jeux bruyants en soirée,
- Moins de basses et de volume sur la chaîne stéréo,
- Le soir, parler à voix basse dans et à proximité d'habitations,
- Éviter de claquer les portières de voiture,
- Ne pas laisser tourner le moteur inutilement à l'arrêt,
- Ne pas déplacer des meubles en les poussant.

**Le respect des uns + La tolérance des autres = L'esprit de bon voisinage**

Message de [www.votrepolice.ch](http://www.votrepolice.ch)



Deux extraits du règlement communal de police, disponible sur [www.sullens.ch/officiel/reglements](http://www.sullens.ch/officiel/reglements)

**Article 19 - Travaux bruyants**  
(usage des tondeuses à gazon,  
tronçonneuses et autres outils à moteur)

**INTERDITS**

pendant les jours de repos public  
les autres jours entre 12h00 et 13h00 et entre 19h00 et 8h00.

**Article 20 - Instruments et appareils sonores**

AUTORISES entre 22h00 et 7h00  
seulement dans les habitations et pour autant que  
le bruit ne puisse être perçu de l'extérieur.  
(sauf exception pour spectacles  
et manifestations publiques).

## Surveillance du moustique tigre

Depuis 2019, la présence du moustique tigre est surveillée dans les cantons romands.



En 2019, il a été découvert à Genève, Monthey et Gruyère. En 2021, il a été repéré à Nyon, Cully et Prilly mais il n'est pas encore possible d'affirmer qu'il y est installé.

Des traitements biologiques ont été effectués à Nyon et Cully, pas à Prilly car la découverte était trop tardive.

En 2022, il est prévu de poursuivre la surveillance :

- par pièges pondoirs de mai à septembre dans les communes de Nyon, Cully, Prilly, Aigle, Bex et Yverdon,
- grâce aux signalements que la population fera.

Le site [www.moustiques-suisse.ch](http://www.moustiques-suisse.ch) est à disposition pour s'informer sur le moustique tigre et signaler sa présence.

Informations également disponibles sur :

[www.vd.ch/moustique-tigre](http://www.vd.ch/moustique-tigre)

Office du Médecin cantonal

## Faites vivre votre journal

Vous souhaitez partager des récits, des poèmes, des humeurs ?

Vous avez une question liée au village ? Une offre à proposer ? Une recherche à communiquer ?

Utilisez le journal de votre commune, Votre Journal, en écrivant à :

[journalDeSullens@gmail.com](mailto:journalDeSullens@gmail.com)

## Impressum

**Editeur:** Commune de Sullens

**Imprimerie:** PaperForms, Villars-Ste-Croix

**Direction:** Municipalité de Sullens

**Rédaction:** Nathalie Martin (NM)

**Prochaine parution:** juillet 2022

**Site internet:** [www.sullens.ch](http://www.sullens.ch)

**Email:** [journalDeSullens@gmail.com](mailto:journalDeSullens@gmail.com)

## La déchetterie intercommunale du Carroz a dix ans !

Texte publié dans Le Crieur de février 2022  
Message de la Municipalité de Cheseaux



«En effet, c'est le 6 février 2012 qu'est entrée officiellement en fonction notre déchetterie intercommunale, partagée avec les communes de Sullens et de Bournens. Depuis cette date, la fréquentation de notre déchetterie n'a pas cessé de croître.

Le tableau (à droite) résume les quantités de matériaux récoltés depuis l'ouverture jusqu'au 31 décembre 2020 (chiffres 2021 non encore disponibles). Il illustre bien le travail considérable réalisé par notre fidèle responsable M. Simon Veulliez et son remplaçant M. Martinho Pires.

Déchets récoltés de février 2012 à décembre 2020	
Objets encombrants	608 tonnes
Déchets compostables	5'768 tonnes
Papier	1'129 tonnes
Carton	825 tonnes
Verre (Trié)	1'571 tonnes
Ferraille	481 tonnes
Huiles	23'930 litres
Bois	1442 tonnes
Aluminium et Fer blanc	87 tonnes
Textiles	262 tonnes
PET	131 tonnes
Déchets inertes	1017 tonnes

Il est toujours plus important que nous puissions compter sur votre responsabilité dans le tri sélectif.

Nous remercions vivement la population des trois communes concernées, pour leur implication dans la récolte des déchets.»

## AGENDA ET SOCIETES LOCALES

La Municipalité  
vous souhaite de  
bonnes fêtes  
de Pâques



## Remerciements

Au nom du RSB Handball, je tiens à remercier les personnes qui nous ont soutenues en participant à notre loto pendant cette période de Covid, ainsi que les membres de SullenS'anim' qui, bénévolement, sont venus nous donner un coup de main.



Mathieu Cappi  
Président

## Don du sang

Cheseaux

Maison de commune, Route de Lausanne 2

le 12 avril 2022

de 15h30 à 19h30

Inscription sur : [www.jedonnemonsang.ch](http://www.jedonnemonsang.ch)

## Calendrier des manifestations

si les conditions sanitaires en vigueur le permettent  
Consulter [www.sullens.ch](http://www.sullens.ch) pour vérification

2 avril 2022	<b>Troc vêtements-jouets</b> organisé par Sandra Noll Grande salle
6 avril 2022	<b>Atelier « chocolat »</b> organisé par SullenS'anim' Buvette Grande salle
27 avril 2022	<b>Plan d'affectation communal</b> séance d'information à 19h00 Grande salle
2 juin 2022	<b>Plan énergie-climat communal</b> séance d'information à 20h00 Grande salle
17 juin 2022	<b>Cinéma en plein air</b> , co-organisé par la Commune et SullenS'anim' Terrain basket devant Grande salle
18 juin 2022	<b>Silent Disco</b> organisé par SullenS'anim' Grande salle
10 juillet 2022	<b>Pique-nique canadien</b> organisé par SullenS'anim' Place de jeux de Perroset
1 <sup>er</sup> août 2022	<b>Fête nationale</b> (plus d'informations prochainement)